

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mars 2015

SANTÉ - (N° 2302)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS628

présenté par
M. Aboud

ARTICLE 9

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues par usage supervisé ne sont pas la solution au fléau de la drogue. Au regard des résultats très discutés, notamment dans les pays anglo-saxons, il s'agit d'une expérimentation certainement hasardeuse, probablement coûteuse et dont les effets collatéraux ne sont en outre pas négligeables (cristallisations des pesanteurs liées à la drogue cantonnée au périmètre des centres: regroupement des trafiquants, effet anxiogène sur la population locale, etc ...)